

Voilà donc pourquoi, au moment où on essaie de s'en prendre à celui qui est déjà mal pris dans une situation de perte d'emploi, je trouve cela odieux. S'il en est un auquel on ne doit pas s'en prendre, c'est bien celui-là. Ce n'est pas sa faute à lui. Durant les 40 heures qu'il travaille par semaine, il n'a pas le temps de penser et de réfléchir pour savoir quelles seraient exactement les mesures qui devraient être appliquées au niveau de l'administration du pays pour pallier ces inconvénients.

Monsieur le président, c'est à nous de le faire. Et c'est la raison pour laquelle je dis que, dans le cas de la motion que nous avons à étudier, et je conclus là-dessus, il est bien évident que, parce que l'on n'aura pas réglé les problèmes fondamentaux, on ne doit pas pénaliser le prestataire d'assurance-chômage et, par conséquent, je suis entièrement opposé à l'adoption de ce projet de loi et en faveur de la motion qui est proposée.

● (2032)

[Traduction]

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'exposer à la Chambre les vues de l'opposition officielle dont les opinants de ce côté-ci de la Chambre ont énoncé les grandes lignes. Le ministre a avisé aujourd'hui la Chambre qu'il proposerait demain une motion d'attribution du temps de parole. Il devient par conséquent impérieux, compte tenu du nombre d'amendements à l'ordre du jour, que Votre Honneur nous accorde une certaine latitude en ce qui a trait aux interventions sur les motions inscrites au *Feuilleton* et qu'il ne nous oblige pas à nous en tenir à des observations sur la première motion.

Comme le savent fort bien les députés qui siègent à la Chambre depuis 1972, et ceux qui y siégeaient déjà en 1971, nul sujet n'a porté autant à controverse que la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et les modifications qui y ont été apportées. Il semble qu'à peu près chaque année, les modifications qu'on propose à la loi sur l'assurance-chômage donnent l'occasion au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration de se pencher sur la question de l'assurance-chômage. Ceux qui ont participé régulièrement aux travaux de ce comité, de même que les représentants du ministère, ont passé des heures interminables à examiner la loi, le régime d'assurance-chômage . . .

M. Cullen: Et à se lorgner les uns les autres.

M. Epp: . . . et, comme le dit le ministre, à se lorgner les uns les autres, et cela, espérons-le, a éclairé la situation devant laquelle nous nous trouvons actuellement. Malgré les divergences d'opinion vis-à-vis de l'assurance-chômage, il y a lieu de signaler que, dans l'ensemble, les membres du comité se sont montrés sincères dans les points de vue qu'ils ont adoptés et exprimés. Je suis certain que les travaux du comité ont été utiles au processus d'examen, tout au moins à la discussion du Bill C-14. Je n'en suis pas toujours convaincu lorsqu'il s'agit de l'examen des prévisions budgétaires, mais je crois qu'en l'occurrence ils ont effectivement été salutaires.

Les députés conviendront sûrement qu'il y a deux façons de voir le programme d'assurance-chômage. Certains députés et certains particuliers estiment que la Commission d'assurance-chômage est chargée d'administrer un régime d'assurance-chômage et que c'est l'aspect assurance qui importe. D'autres sont d'avis—surtout depuis l'adoption de la loi de 1971—que c'est

Assurance-chômage—Loi

l'aspect charge sociale ou allocation sociale individuelle qui l'emporte sur le principe d'assurance.

Certaines personnes vont jusqu'à dire que l'assurance-chômage constitue une étape importante de l'évolution générale vers un régime du revenu annuel garanti. Quoi qu'il en soit, ce qui importe à la majorité des Canadiens, c'est que la politique d'assurance-chômage produise un certain nombre de résultats. Tout d'abord, elle doit manifestement assurer les travailleurs canadiens contre les inconvénients du chômage. Elle doit fournir un revenu régulier aux travailleurs qui sont légitimement en chômage et qui cherchent en vain du travail. A mon avis, personne ne trouve à redire à cela, même si les points de vue peuvent différer sur les autres objectifs du régime.

Ensuite, l'impression générale est que bien des personnes abusent du régime, et que par conséquent le régime d'assurance-chômage doit être entièrement remanié. Nous sommes tous instruits de ces abus.

On trouve également que le régime coûte trop cher. Plus de 4 milliards de dollars actuellement. C'est là une tranche considérable des dépenses globales de notre pays.

J'aimerais ajouter un quatrième aspect que devrait traduire à mon avis la politique d'assurance-chômage. On devrait insister pour que les fonds consacrés actuellement aux prestations d'assurance-chômage servent à développer des aptitudes chez les travailleurs ou à réaliser des entreprises positives et productrices comme les programmes de création d'emploi. Ces fonds ne devraient pas servir uniquement au paiement de prestations. Je sais que le sujet est controversé, mais si nous voulons un jour remédier à la situation de chômage chronique que nous connaissons présentement, il nous faudra consacrer davantage de temps et songer davantage à faire servir à des programmes de création d'emploi ou d'incitation au travail une partie des fonds actuellement consacrés aux prestations d'assurance-chômage.

Mon intervention tourne surtout autour de ces réflexions et s'attache à la façon dont nous pouvons inciter les gens à travailler au lieu de ne leur offrir que les incitations à ne pas travailler qui caractérisent actuellement notre politique d'assurance-chômage.

Le ministre propose de réduire des deux tiers à 60 p. 100 le montant des prestations assurées, soit une réduction d'environ 10 p. 100. D'après ses propres calculs, le ministre estime que cette mesure permettra une économie d'environ 910 millions de dollars. Au comité, nous avons proposé de modifier le bill.

M. Benjamin: Achetez-lui une pelle.

M. Nystrom: Tenez-vous en à l'amendement.

M. Epp: Les néo-démocrates sont particulièrement agités ce soir. Je ne sais pas pourquoi.

M. Nowlan: Ils sont toujours agités à l'approche des Fêtes. C'est une bande d'hypocrites.

M. Epp: Je leur demande d'écouter. Même moi, je crois que de cette manière, ils apprendraient quelque chose. Même moi.

M. Nowlan: Pas moi.

M. Epp: On donne beaucoup de chiffres au sujet des chefs de famille qui ont des personnes à charge. En général, on suppose que 14 ou 15 p. 100 des chefs de famille ont des enfants à charge et touchent des prestations d'assurance-chômage, mais si nous élargissons cette définition pour qu'elle s'applique également aux conjoints et aux parents à charge, le